

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNEEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 Septembre 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 3	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire</p> <p>Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIO, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE</p> <p>Absents excusés : Mme Nathalie LAMBERT pouvoir à J. Thyriot M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. M. Renault M. Philippe FERLET, pouvoir à M. Ph Guinet Baudin Mme Viviane ROUSSEL</p> <p>Absents non excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Jonathan THYRIOT</p> <p>Logement Boin - Projet de la vente du bien</p>
DATE DE CONVOCATION			
06/09/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
19 SEP. 2024			
N° d'ordre de la délibération			
059-2024			

Vu la délibération du conseil municipal 2021-025 du 20 mai 2021, autorisant la vente du logement Boin

Vu les diagnostics de performance énergétique, de risque d'exposition au Plomb, de repérage d'amiante, et état de l'installation électrique, dressés par le Cabinet Deleigne en Juin 2021

Considérant que le logement est libéré de ses occupants à la date du 19 Juillet 2024

Considérant la proposition d'acquisition qui est parvenue en mairie

Considérant le nombre important des salles communales pour une commune de la strate et les économies qu'il convient de faire sur les dépenses liées aux coûts d'entretien,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- Donnent un avis favorable à la vente du logement et de la salle Boin ;
- Décident de faire estimer le bien ;

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240912-059_2024-DE



- *Décident également de faire estimer le montant des travaux rendus nécessaires pour rendre le logement louable ;*
- *Mandatent le Maire pour présenter le projet lors d'une session du Conseil.*

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

